

Décision

Générale

colonial

Décision n° 120 du 25 janvier 1949 :

n° 120

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 janvier 1949

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro

31 janvier 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), est accordé au capitaine de port de Mersuay (Jean). M. de Mersuay, accompagné de son épouse et de sa fille âgée d'un an, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 13 mars 1949 et voyagera en 1re classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).